

Le versement des prestations est susceptible d'être interrompu en cours d'année selon le nombre de demandes reçues.

● VOUS ET VOTRE FAMILLE													
NAISSANCE-ADOPTION	<p>180 € par enfant</p> <p>Date limite : 6 mois après la naissance ou l'adoption</p>												
<p>CENTRE DE LOISIRS ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (Enfant de 3 à 18 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Garderie périscolaire Centre de loisirs, stages sportifs sans hébergement Activités de soutien scolaire 	<p>Montant annuel versé selon le quotient familial :</p> <table border="1"> <tr> <td>Jusqu'à 710</td> <td>120 €</td> <td>De 910,01 à 1060</td> <td>60 €</td> </tr> <tr> <td>De 710,01 à 810</td> <td>100 €</td> <td>De 1060,01 à 1295</td> <td>50 €</td> </tr> <tr> <td>De 810,01 à 910</td> <td>80 €</td> <td>Supérieur à 1295**</td> <td>30 €</td> </tr> </table> <p>Date limite : 31 janvier 2025</p>	Jusqu'à 710	120 €	De 910,01 à 1060	60 €	De 710,01 à 810	100 €	De 1060,01 à 1295	50 €	De 810,01 à 910	80 €	Supérieur à 1295**	30 €
Jusqu'à 710	120 €	De 910,01 à 1060	60 €										
De 710,01 à 810	100 €	De 1060,01 à 1295	50 €										
De 810,01 à 910	80 €	Supérieur à 1295**	30 €										
<p>ÉTUDES-ÉDUCATION-FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Du primaire aux études supérieures (jusqu'à 25 ans) Hébergement à partir du lycée 	<p>Année scolaire 2023-2024. Montant versé selon le quotient familial, jusqu'à 1295 maximum, et selon le niveau de scolarité</p> <p>Date limite : 31 juillet 2024</p>												
<p>ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP (Enfant jusqu'à 19 ans)</p> <ul style="list-style-type: none"> Taux d'incapacité à partir de 50 % 	<p>Montant versé selon le quotient familial, avec un minimum de 180 € au delà du quotient familial 1295**</p> <p>Date limite : 30 novembre 2024</p>												
CONGÉ DE PRÉSENCE PARENTALE*	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée. (selon attestation AJPP de la CAF)</p> <p>Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de présence parentale</p>												
CONGÉ DE SOLIDARITÉ FAMILIALE*	<p>20 € par jour d'absence. 10 € par demi-journée.</p> <p>Date limite : 6 mois suivant la fin du congé de solidarité familiale</p>												
<p>DÉCÈS</p> <ul style="list-style-type: none"> Décès de l'agent ou du retraité, de son conjoint, concubin ou pacsé, ou de son enfant à charge fiscale 	<p>750 €</p> <p>Date limite : 6 mois après le décès</p>												
AIDE SOCIALE AUX AGENTS EN SITUATION DE MALADIE*	<p>Compensation partielle de la perte de rémunération pour maladie selon l'indice majoré :</p> <table border="1"> <tr> <td>Jusqu'à 370</td> <td>46 %</td> <td>De 371 à 650</td> <td>45 %</td> <td>Supérieur à 650</td> <td>44 %</td> </tr> </table> <p>Demande établie par l'établissement</p>	Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %						
Jusqu'à 370	46 %	De 371 à 650	45 %	Supérieur à 650	44 %								
<p>AIDES</p> <ul style="list-style-type: none"> Aides exceptionnelles non remboursables Aides remboursables Aide remboursable Logement 	<p>Demande soumise à l'étude de la Commission permanente des aides et secours, qui définit le type d'aide et le montant. (aides remboursables : 8 000 € maximum par agent)</p>												
<p>RENSEIGNEMENT JURIDIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Plateforme d'informations et renseignements individuels 	<p>Renseignements gratuits depuis l'Espace agent ou par téléphone 02 38 799 787</p> <p>Du lundi au vendredi de 9h à 19h.</p>												

● RETRAITE								
DÉPART À LA RETRAITE	<p>Montant forfaitaire par année de service :</p> <table border="1"> <tr> <td>Indice jusqu'à 505</td> <td>54 €</td> <td rowspan="3">Demande établie par l'établissement</td> </tr> <tr> <td>Indice de 506 à 765</td> <td>49 €</td> </tr> <tr> <td>Indice supérieur à 765</td> <td>44 €</td> </tr> </table>	Indice jusqu'à 505	54 €	Demande établie par l'établissement	Indice de 506 à 765	49 €	Indice supérieur à 765	44 €
Indice jusqu'à 505	54 €	Demande établie par l'établissement						
Indice de 506 à 765	49 €							
Indice supérieur à 765	44 €							

crh.cgos.info Découvrez la Complémentaire Retraite des Hospitaliers, le plan d'épargne retraite du C.G.O.S.

*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S

● VACANCES

VACANCES ENFANTS ET ADOLESCENTS (Enfant jusqu'à 20 ans)

- Séjours avec hébergement

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	370 €	De 910,01 à 1060	200 €
De 710,01 à 810	310 €	De 1060,01 à 1295	150 €
De 810,01 à 910	250 €	Supérieur à 1295**	80 €

Date limite : 31 janvier 2025

VACANCES ADULTES ET FAMILLE

- Locations, séjours, voyages (en France ou à l'étranger)
- Frais de transport collectifs
- Montant minimum des frais acquittés : 30 € par demande

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	300 €	De 910,01 à 1060	150 €
De 710,01 à 810	250 €	De 1060,01 à 1295	100 €
De 810,01 à 910	200 €	Supérieur à 1295**	50 €

Date limite : 31 janvier 2025

CHÈQUES-VACANCES

- Achat avec ou sans épargne

Participation C.G.O.S versée selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	50 % dans la limite de 210 €
De 710,01 à 810	45 % dans la limite de 190 €
De 810,01 à 910	40 % dans la limite de 170 €
De 910,01 à 1060	35 % dans la limite de 150 €
Supérieur à 1060**	30 % dans la limite de 130 €

Date limite : 31 octobre 2024

OFFRES DE VACANCES

Plusieurs offres proposées :

- **Coups de cœur de votre région**
- **Prix mini**
- **Prix réduit**
- **Libre Évasion avec ou sans participation**

Offres accessibles depuis la rubrique **VACANCES** du **cgos.info**

● BILLETTERIE ET LOISIRS

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ADULTE

SPORTS-LOISIRS-CULTURE ENFANT (Enfant jusqu'à 20 ans)

Montant annuel versé selon le quotient familial :

Jusqu'à 710	75 €	De 1060,01 à 1295	60 €
De 710,01 à 1060	65 €	Supérieur à 1295**	50 €

Date limite : du 1^{er} avril au 30 novembre 2024

TITRES CULTURE

- Commande depuis l'Espace agent : **paiement par CB**
- Commande par courrier : paiement par chèque

50 % de participation C.G.O.S

Commandes : 90 € ou 180 €

Dates de commandes : du 1^{er} avril au 30 novembre 2024 pour les commandes papier et du 1^{er} avril au 31 décembre 2024 pour les commandes en ligne

BILLETTERIE

- Parcs de loisirs et animaliers, concerts, spectacles, cinéma, musées et monuments, sports et détente, sorties culturelles et de loisirs...

Plusieurs tarifs proposés : • **Prix avec participation** • **Prix négociés** • **Prix CSE**
Offres accessibles depuis les rubriques **BILLETTERIE** et **LOISIRS** du **cgos.info** ou par **téléphone** au **01 70 56 59 24** du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

● AVANTAGES

AVANTAGES CONSO

- Presse magazine, cartes ou chèques réductions, coffrets-cadeaux, autres réductions...

Offres accessibles depuis la rubrique **AVANTAGES CONSO** du **cgos.info**

SERVICES+

- Soutien scolaire, location et achat de véhicules neufs et d'occasion, assurances auto et habitation...

Offres accessibles depuis la rubrique **SERVICES+** du **cgos.info**

Retrouvez l'ensemble de nos prestations et actions sur le **cgos.info**

Les formulaires sont disponibles sur votre Espace agent.



*Cette prestation n'est pas ouverte aux retraités **ou avis d'impôt non-joint au dossier C.G.O.S